



République du Burundi

Groupe de la Banque Mondiale

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique

« MENRS »

AVIS DE DEMANDE D'EXPRESSION D'INTÉRÊT – 2^e Publication

SERVICES DE CONSULTANTS

PAYS : REPUBLIQUE DU BURUNDI

NOM DU PROJET : PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE DES FEMMES ET DES JEUNES (PACEJ)

N° du don : IDA-D8580

N° d'identification du Projet : P164416

Titre de la Mission : Recrutement d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) en charge d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'Action contre les Exploitations, Abus Sexuels / Harcèlements Sexuels, (PA_EAS/HS)

Numéro de référence (Selon le Plan de Passation des Marchés): BI-PACEJ-489702-CS-QCBS.

- 1.** Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences et de l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PACEJ) et a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : *«Recrutement d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) en charge d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'Action contre les Exploitations, Abus Sexuels / Harcèlements Sexuels, (PA_EAS/HS)»*.
- 2.** Les services de Consultant (« les services ») comprennent :
 - a.** Cartographie des risques et des services disponibles
 - Actualisation continue des données de risque EAS/HS via des consultations communautaires.

- Mise à jour des services de prise en charge des VBG (y compris pour les enfants survivants) dans les zones ciblées.
 - Révision du protocole de référencement des survivant(e)s selon les directives du MGP incluant les clauses EAS/HS du PACEJ.
- b. Formations et sensibilisations**
- Élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation communautaire adapté aux contextes culturels et aux groupes vulnérables.
 - Sensibilisation régulière des apprentis, artisans et travailleurs sur les chantiers du projet.
 - Création de matériel pédagogique validé par l'UGP, respectant les principes de non-discrimination, égalité, droits humains, sensibilité au genre et accessibilité linguistique.
 - Formation des points focaux communautaires et des représentants locaux à l'écoute active, au counseling, et à l'accompagnement des survivant(e)s.
- c. Appui aux survivant(e)s**
- Référencement vers une prise en charge holistique : psychosociale, médicale, juridique.
 - Intervention médicale urgente (notamment en cas de viol) selon les normes de l'OMS et protocoles nationaux (dans les 72h).
- d. Appui au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP_EAS/HS) du PACEJ.**
- Soutien à la gestion, au signalement, au suivi et au rapportage des plaintes EAS/HS.
 - Garantie de la confidentialité et de la sécurité des données et des survivant(e)s durant tout le processus.
 - Coordination avec les structures de gestion des plaintes du projet.
- e. Suivi et évaluation**
- Élaboration et suivi d'indicateurs spécifiques à la prévention/réponse aux VBG /EAS/HS liées au projet.
 - Rapports mensuels et finaux incluant analyses qualitatives et quantitatives, respect de la confidentialité, et recommandations pratiques.
 - Collecte trimestrielle d'informations sur les risques EAS/HS via des méthodes participatives.
- f. Recrutement d'animateurs communautaires**
- L'ONG devra recruter et affecter 30 animateurs communautaires, soit un par Centre d'Enseignement des Métiers (CEM), pour couvrir l'ensemble des centres ciblés.
 - Les rapports de recrutements de ces animateurs seront approuvés par l'UGP de PACEJ

La durée de la mission est estimée à 15 mois.

- 3. Le Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences et de l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PACEJ) invite maintenant les Cabinets les Organisations **Non****

Gouvernementales (ONG) éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils disposent des qualifications requises et de l'expérience pertinente pour l'exécution des services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

L'ONG prestataire doit remplir ces conditions :

- Être une ONG légalement constituée dans le pays ;
- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS sera une valeur ajoutée ;
- Disposer des compétences humaines adaptées pour la gestion des plaintes sensibles, y compris celles liées à l'EAS/HS ;
- Disposer d'une expérience confirmée, d'au moins deux (02) missions en prévention et réponse aux VBG/ESH/HS durant les dix (10) dernières années;
- Avoir une excellente expérience dans les domaines suivants : (a) Mobilisation communautaire et promotion du changement des comportements ; (b) Formation et promotion du changement des comportements ; (c) Aménagement des espaces sûrs pour les femmes et les filles ; (d) Gestion des cas de VBG/EAS/HS, soutien psychosocial des survivants; (e) Référencement médical et mise en place des conventions de collaboration avec les structures sanitaires compétentes, et (f) Assistance juridique ;
- Avoir une expérience dans la collecte et la gestion de données éthiques sur la prise en charge des survivant(e)s de VBG/EAH/HS ;
- Avoir un code de bonne conduite et une claire politique interne visant la prévention et la réponse au harcèlement, à l'exploitation et de l'abus sexuel, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du projet ;
- Avoir une expérience dans le renforcement des systèmes locaux de redevabilité, y compris la formation et sensibilisation sur la prévention de l'EAS et du HS ;
- Avoir une expérience en matière de protection et prévention du VIH/Sida/IST constituerait un atout ;
- Disposer des ressources matérielles roulants de terrain (véhicules, motos) et humaines nécessaires avec des preuves pour l'accomplissement de la mission dont une équipe de projet constituée des personnes avec des qualifications et expériences suffisantes au regard de la mission ;
- Tenir une comptabilité et avoir réalisé durant les cinq (05) dernières années au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus et réputés ;
- Avoir une assise communautaire dans la zone d'intervention serait un atout;
- Faire preuve d'un bilan positif de mise en œuvre des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.

Remarque : Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

4. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le

Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et février 2025 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt »).

En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liées à cette mission comme énoncés au paragraphe 3.17 du Règlement de Passation des Marchés.

5. Les ONG peuvent s'associer à d'autres firmes (ONG) pour renforcer leurs compétences, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement solidaire (joint-venture) et / ou d'un accord de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement solidaire (joint-venture), tous les partenaires du groupement solidaire (joint-venture) seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
6. L'ONG sera sélectionnée par la méthode de **la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.
7. Pour obtenir les Termes de Référence ainsi que toute information complémentaire, tout consultant intéressé peut s'adresser à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, à savoir de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (heure locale) du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi (heure de Bujumbura : GMT+2), ou en faire la demande par courriel aux adresses suivantes :
pacej@pacej.bi ; bizibeat@gmail.com ; djes80@yahoo.fr ; walid.zrelli.spmi@gmail.com ; endikumana2024@gmail.com
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous par courrier ordinaire ou par e-mail au plus tard le **31/07/2025 à 17 heures** (heure de Bujumbura, GMT+2). Jeandayizeye120@gmail.com
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences et de l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PACEJ)

A l'attention de CPA -Mme SAMANDARI Béatrice, Coordonnatrice du Projet ;

Rohero I, Boulevard du Japon, N°40, Tél : +257 22 28 11 29

Bujumbura-Burundi,

E-mail : pacej@pacej.bi , bizibeat@gmail.com avec copie à djes80@yahoo.fr ; walid.zrelli.spmi@gmail.com ; endikumana2024@gmail.com